

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Julie BOUILLOZ.

Absents : Valérie SACLIER, Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET (pouvoir à Jean MIELLET).

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMC - FESTIVAL JAZZ A BARRAUX  
28 - 30/04/2024

Madame Emmanuelle GIOANETTI, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente une demande de subvention exceptionnelle de 900 € formulée par l'association musicale de Chapareillan « AMC » pour le projet scolaire en partenariat avec le festival Jazz à Barraux 2024.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à l'AMC une subvention exceptionnelle de 900 € pour le projet scolaire en partenariat avec le festival Jazz à Barraux 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Annalisa DEFILIPPI



Martine VENTURINI  
Maire

